

RÉGIME DE RETRAITE DE LA
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

AVIS AUX PARTICIPANTS

Le 20 décembre 2006

Le Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'adressera prochainement à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour déposer une nouvelle entente de transfert intervenue entre le Gouvernement du Canada et le Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique.

Cette entente s'adresse à toute personne qui aurait travaillé au sein d'un organisme fédéral et qui est admissible à transférer une période de service reconnue de son ancien employeur au Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique ou, inversement, à tout participant qui passe au service d'un organisme fédéral et qui est admissible à transférer une période de service reconnue par le Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique à son nouvel employeur.

Les participants désirant se prévaloir d'un tel transfert doivent s'adresser dans les meilleurs délais à madame Annie Houle au Bureau de la retraite au poste 4093.

Le texte de l'entente de transfert peut être consulté au Bureau de la retraite situé au pavillon principal, 2500 chemin de Polytechnique, bureau A-429.21 (adresse postale : C.P. 6079, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3A7), en vous adressant à madame Joanne Berthiaume au poste 2203.

Le président du Comité de retraite,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Sanschagrin', with a stylized initial 'B'.

Bernard Sanschagrin